



Lettre d'info municipale

« LETTRE A M. LE MAIRE... »

Sommaire

Quelques aménagements en photos	2
Repas des aînés	4
Nouveaux habitants	4
Sport à Saillans	4
La poste	4
Séchets verts brûlés	4
Collecte des encombrants	5
Container détruit par le feu	5
Réflexion Abri du besoin	5
Taxe de séjours et Airbnb...	6
Services gratuits au Forum	6
Aides aux devoirs	6
Les Jeunes à Saillans	7
Plantes de jardin plantes sauvages	8
Les Vestiges Gallo-Romains	10
Maison médicale	11
Accueillir des réfugiés	11
Le Coin Économie	15



INVITATION

DIMANCHE 28 JANVIER

Salle des Fêtes et salle polyvalente

à partir de 15h

**Avis des habitants
sur les 3 années de
fonctionnement**

à 18h

VOEUX

de la municipalité

Nous vous attendons nombreux

Parution Lettre d'info

• Attention, seules 2 lettres par an sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Saillans (été + décembre).

Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir toutes les autres publications intermédiaires. Des dépôts se font dans certains lieux de Saillans (bibliothèque, Le Forum, café des sports...).

IL EST LÉGITIME pour tous les citoyens de pouvoir s'adresser directement à sa commune et en particulier au maire.

A Saillans, depuis l'élection municipale 2014, les élus « Autrement pour Saillans, tous ensemble » ont changé la gouvernance de la commune. Bien que le cadre légal et juridique soit respecté, la manière de faire et d'agir au quotidien ou pour les projets a bousculé le schéma traditionnel et le rôle du maire.

Le maire, par un vote du conseil municipal, **a délégué ses pouvoirs aux élus**, organisés en binôme ou trinôme par compétences. Le maire lui-même fonctionne en binôme "de tête" avec la 1^{ère} adjointe.

Ainsi, lorsque vous sollicitez par courrier, mail ou en mairie un rendez-vous avec le maire, il est normal qu'Alexandra Faure, à l'accueil, vous demande de préciser le sujet de votre interpellation afin de vous orienter plus efficacement vers le binôme de la compétence adéquate et non pas forcément vers le maire.

Car des sollicitations citoyennes, nous en avons ! Elles sont parfois de la compétence de la commune, mais bien souvent elles en dépassent le cadre, notamment au bénéfice de la Communauté de communes.

En 2016 ce sont **2 557 courriers** (format papier) qui sont arrivés, et **585** réponses ont été faites.

En 2017, **1 962 courriers** sont arrivés (baisse due à la réception de factures au format dématérialisé), il y a eu **468** réponses.

Les ¾ des élus sont des actifs, à plein temps ou ont partiellement aménagé leur emploi du temps suite à leurs nouvelles fonctions. Le ¼ restant, retraités, ne chôme pas, est souvent en mairie et sur le terrain.

Avec la ré-organisation des territoires et dernièrement la loi NOTRe, **la commune a perdu ou transféré un nombre important de ses compétences et nous devons transmettre certaines demandes à la CCCPS.**

Répondre à un courrier ou proposer un rendez-vous peut demander de 15 jours à 1 mois de délai. Nous nous efforçons de vous répondre de manière moins formalisée, moins administrative, en apportant plus d'informations, de transparence.... Merci de votre patience.

Vous pouvez également assister à la séance d'un **des comités de pilotage** du jeudi soir et poser une question.

Nous avons à cœur de faire vivre notre maison commune, dans le respect des valeurs inscrites sur le fronton de la mairie : Liberté, Egalité Fraternité. La transparence, l'égalité des droits et devoirs, l'accès à la participation dans les affaires communales sont exercés avec rigueur, en conscience à travers des décisions collégiales (l'ensemble des élus).

L'équipe municipale

Tous les agents et les élus municipaux vous souhaitent une très bonne fin d'année et une année 2018 pleine de bonheur.

Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

papier : mon adresse _____



Quelques aménagements 2017 en photos



Borne de chargement pour véhicules électriques, montée de la Soubeyranne



Travaux de terrassement préparatoire pour les futurs containers semi-enterrés (CSE) du boulevard de l'Echo



Installation du CSE à l'entrée du city-stade



Toilettes sèches dans le jardin public



Les maisons en bois dans la Calade du Riensset



Accessibilité de la Poste et de la salle polyvalente



Le relevé des compteurs d'eau se déroulera du 18 décembre 2017 au 28 février 2018

En cas d'absence prolongée (résidence secondaire.....) durant cette période, prenez rendez-vous avec les services techniques en vous rendant à la Mairie ou en appelant au 04.75.21.51.52. Merci pour votre bienveillance.

État civil (au 5 décembre 2017)**NAISSANCES**

COLLET Zion	9 mars 2017	Guilherand-Granges
SERRE Malone, Patrice, Georges, Pierre	20 avril 2017	Valence
FEYEUX GARCIA Alba	18 mai 2017	Montélimar
BANET Guilhem, Edwin, Edmond	28 juin 2017	Valence
BARRAL Attila, Georges	14 juillet 2017	Saillans
DOUCHET Lounès, Gaspard	6 août 2017	Saillans
GESIPPE Malik	21 août 2017	Valence
DELLIS Zacharie	24 septembre 2017	Saillans
FOMEL Charlie, Olivier, Yann	15 octobre 2017	Valence
PROT STORCHI Héloïse, Clélia, Asmara	29 octobre 2017	Die
MONGE Ruben, Anthony	5 novembre 2017	Die
PASSAL Noa, Joane	20 novembre 2017	Saillans

MARIAGES

PASCAL Nicolas, Aimé, Albert, et AMAURIC Angélique, Paulette, Dina	03 juin 2017	Saillans
PRALY Cécile, Martine et BOILLOZ Mickaël, Aimé, Marie, Pierre	10 juin 2017	Saillans
OPRANDI Joris et BONNEFOY Cassandra, Marie, Faustine	23 juin 2017	Saillans
BRUGUIERE Charlotte, Marie, Sarah et MACÉ De GASTINES Louis-Jean	7 juillet 2017	Saillans
BRÉCHAT Daniel, Christian et WEBER Sylvie, Mérés	12 août 2017	Saillans
SANCHEZ Jules, José, Pierre et CHEMARIN Lucile, Anne, Françoise	26 août 2017	Saillans

DÉCÈS

REPELLIN veuve VINCENT Paulette	4 janvier 2017	Saillans
MALBEC veuve QUINZAT Renée, Paulette	5 janvier 2017	Saillans
CAROD veuve RODA Elisa	24 janvier 2017	Die
ROSSERO Louis, Jacques	1 février 2017	Valence
MARTINEZ PEREZ José,	3 mai 2017	Saillans
BLACHON veuve MOUNIN Madeleine, Renée, Marcelle	2 juin 2017	Saillans
MARTIN veuve COLIN Solange, Paulette	15 mai 2017	Valence
CHAUVET épouse BLAÏN Paulette, Juliette, Georgette	10 juillet 2017	Saillans
LAFON Etienne, Charlotte, Emilienne	24 septembre 2017	Saillans
VÉDÈCHE Simone, Lucie	28 septembre 2017	Die
SYLVESTRE André, Louis	9 octobre 2017	Crest
VENTRE Rosine, Josette, Marie-Louise	26 novembre 2017	Die
SIGNORET François, Laurent	23 novembre 2017	Saillans
MASSON veuve BRUNÉVAL Simonne, Albertine	2 décembre 2017	Saillans

Solidaire, je soutiens le CCAS

Le centre communal d'action sociale a son budget propre.

Ce budget provient du versement de 50% à chaque renouvellement ou achat de concessions au cimetière de Saillans et s'élève à 1500 € par an en moyenne. Assimilé à un «organisme d'intérêt général ayant un caractère [...] social», le CCAS bénéficie du dispositif de déduction fiscale. Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant dans une limite globale de 20 % du revenu imposable. Les entreprises peuvent aussi réduire 60% du don de leurs bénéfices.

Un soutien financier supplémentaire par des habitants et/ou des entreprises permet de consolider et d'étendre les actions sociales.

Pour faire un don, complétez le coupon disponible en mairie ou téléchargez-le sur le site internet, menu "Social", sous-menu CCAS. Le montant de votre don doit être réglé par chèque à l'ordre du Trésor Public. Adressez le coupon et votre don au CCAS à la Mairie de Saillans.

Solidaire,
je soutiens le
Centre communal
d'action sociale
(CCAS)

Je fais un don !

Repas des aînés

Le repas des anciens aura lieu le 4 mars 2018. Le CCAS et la Petit'entraide assureront l'organisation ainsi que le service de ce moment convivial. Ce repas est offert aux personnes à partir de 70 ans. Si vous avez moins de 70 ans et que vous souhaitez venir une participation de 20 € vous sera demandée. La dépense financière est assurée par le budget de fonctionnement général de la mairie.

Nouveaux habitants

L'équipe municipale va recevoir les nouveaux habitants pour un moment convivial en mairie le **vendredi 12 janvier à 18h**. A cette occasion le livret habitants sera remis à chacun.

Sport à Saillans

- **Cages de foot** : depuis quelque temps les Saillansons s'interrogent la suppression des cages de foot au terrain des Chapelains. Une explication à cela : les cages n'étant plus aux normes de sécurité, la CCCPS qui a en charge la compétence sport a donc décidé de les changer afin d'installer un matériel répondant à ces nouvelles normes. Nous n'avons pas encore la date du remplacement des cages.
- **Éclairage du stade de foot** : la CCCPS et la Commune en partenariat avec Energie SDED vont rétablir l'éclairage du stade de foot, courant 2018.
- **Terrain de Tennis** : A la demande du club de tennis et de sa présidente Karine Poirée, l'un des courts devrait être remis en état en 2018. Une étude de sol préalable devra avoir lieu afin de résoudre les problèmes récurrents d'infiltration d'eau qui sont à l'origine de sa dégradation.

La poste :



Devant les fermetures à répétition de la Poste de Saillans, les habitants excédés ont mis en place une **pétition qui a reçu plus de 300 signatures**. Les élus ont fait **un courrier aux responsables**. Ce courrier, co-signé par les communes de Véronne, Saint-Sauveur en Diois et la présidente du SIVU, sera communiqué à la presse et aux différentes instances départementales pour les alerter sur ce manque de considération du service public dans notre monde rural.

50 kg de déchets verts brûlés = 6 000 km avec une voiture diesel



Malgré les articles sur le site internet, les « flashes infos » envoyés par mail, les articles déjà parus dans la lettre d'information communale, il convient une nouvelle fois de vous informer :

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts, produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises (circulaire ministérielle du 18 novembre 2011) :

- Les déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage, d'élagages,
- les déchets biodégradables de jardins et de parcs municipaux,
- les déchets verts des entreprises d'espaces verts et des paysagistes qui sont du reste tenus de les éliminer par broyage sur place, ou en déchetterie ou encore par valorisation directe, « ce qui exclut toute élimination de leurs déchets verts par brûlage ».
- Les biodéchets produits en quantité importante (cuisines collectives, restaurants...).

Le principe d'interdiction

Dès lors que les déchets verts peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers, le brûlage en est interdit en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

VALORISER VOS DÉCHETS VERTS ET NE PAS POLLUER

Afin de pallier l'interdiction de brûlage des déchets verts, il existe différentes alternatives à adopter :

- ◇ **L'apport en déchetterie** : valorisation par compostage.
- ◇ **Le compostage domestique** : composter les déchets verts avec les déchets de cuisine permet de réduire le volume des poubelles et de produire un engrais naturel pour le jardin.
- ◇ **Le broyage et le paillage** : recouvrir le sol avec les déchets verts (branchages, gazons), le protège, et le fertilise durablement en même temps. La structure du sol en surface sera ainsi mieux préservée, les pertes en eau et la croissance des mauvaises herbes seront limitées.

Les riverains disposent des voies d'action de droit commun à l'encontre des auteurs des nuisances. Le garde champêtre de la mairie peut être saisi lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni **d'une amende de 450 €**.

Collecte unifiée des encombrants sur la CCCPS

Afin d'avoir une égalité de traitement sur le territoire de la CCCPS, le conseil communautaire du 21 septembre 2017 a validé la nécessité d'uniformiser le service de collecte des encombrants.

Celui-ci est gratuit mais s'adresse uniquement aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux personnes en situation de handicap. La collecte a lieu tous les jeudis après-midi pour l'ensemble du territoire. Afin d'organiser efficacement les services, il vous faudra appeler la **CCCPS au 04 75 40 03 89 pour prendre rendez-vous.**

La collecte ne concerne que les encombrants définis ci-après :

- **tous les objets volumineux** provenant exclusivement d'un usage domestique, qui par leur nature, leur poids ou leurs dimensions, peuvent être chargés par une ou deux personnes dans le véhicule de collecte. Les agents ne vont pas chercher les éléments dans le domicile des personnes. La collecte se fait de plain-pied.

Le service est limité aux encombrants pour un volume qui ne saurait excéder 3 m³ ou 3 pièces par personne. Chaque intervention est également limitée au volume maximal acceptable par le véhicule de collecte et d'un poids maximal de 55 kg pour un homme seul, 110 kg pour 2 personnes.

Les déchets acceptés sont :

1. **les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ou électroménagers** (cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, aspirateurs, machines à laver, téléviseurs, matériel hi-fi...),
2. **le mobilier d'ameublement** : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols, ...
3. **objets divers** : vélos, poussettes, landaus, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, ...

Container détruit par le feu

Dimanche 15 novembre, aux Samarins, le feu a pris dans un container d'ordures ménagères.

Oui, les cendres même tièdes (en apparence), les mégots de cigarettes mal éteints peuvent se raviver et provoquer de tels incidents. Soyons donc attentifs !

Le remplacement de ce container coûte 1400 €, sans compter l'enlèvement et l'installation.

Réflexion en cours sur l'Abri du besoin

Une réunion s'est tenue début octobre à l'initiative de la Mairie afin d'échanger avec **les personnes impliquées dans le fonctionnement** de ce lieu de pratique solidaire.

Rappelons que cet « Abri » a été mis en place par des militants de l'Alter Village qui s'est réuni à Saillans à la fin de l'été 2014, sous l'égide d'ATTAC, l'idée étant de créer un circuit court entre les donateurs de vêtements et les personnes intéressées par ces dons.

De nombreux Saillansons bénévoles ont pris le relais pour rénover ce lieu à l'abandon, l'aménager, et l'entretenir.

Depuis 3 ans, des bénévoles se retrouvent régulièrement pour nettoyer le local, trier les affaires, les ranger sur des cintres ou des étagères en fonction des tailles, etc.

Depuis 3 ans, un certain nombre d'utilisateurs semblent considérer comme normal qu'on fasse le ménage après leur passage.

Un certain nombre de donateurs semblent également considérer que l'Abri est une annexe de la déchetterie ! (*)

Par ailleurs, la proximité des poubelles et du tri sélectif semble avoir une incidence sur l'état des lieux, qui pose certains jours un problème d'insalubrité et décourage les bénévoles. L'équipe de départ est maintenant réduite à un noyau de bénévoles courageux, mais qui n'envisagent pas de poursuivre durablement ce type d'expérience.

Plusieurs questions se posent :

- assurer des heures de permanence sur place, mais cela suppose de fermer le local en dehors des heures de permanence et de s'exposer ainsi à d'autres incivilités... ?
- afficher sur place un avertissement sur le risque de fermeture du lieu si les utilisateurs et donateurs indécents ne changent pas de comportement ?
- s'intégrer au projet de recyclerie qui devrait voir le jour prochainement à Tourtoiron ?

Voir ci-contre l'article comment de se débarrasser des « encombrants ».

(*) Pour mémoire la déchetterie est ouverte le mardi de 10h à 12h, le mercredi de 8h à 10h, le jeudi de 14h à 16h, et le samedi 9h à 12h.

Taxe de séjour et Airbnb...

Toute personne qui offre, même ponctuellement, un hébergement touristique doit collecter la taxe de séjour. Les nuitées commercialisées par Airbnb ou tout autre opérateur comme Abritel, Homelidays, Leboncoin... sont également concernées car aucun de ces opérateurs numériques ne collecte cette taxe à l'heure actuelle sur notre territoire. Ce type de location entre dans la catégorie : meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement.

La taxe de 0,30 €/nuitée/personne permet de financer notre office de tourisme.

La recette de la taxe de séjour est destinée à la promotion de la vallée de la Drôme (brochure, salon, site), à financer l'entretien des chemins de randonnées, à favoriser des actions de protection et de gestion des espaces naturels et à l'organisation d'actions menées par l'équipe de professionnels qui accueillent et guident nos visiteurs.

Nous vous conseillons d'indiquer dans le descriptif de votre hébergement qu'une taxe de séjour sera demandée par nuit et par personne et d'en indiquer le montant afin de faciliter votre collecte auprès de vos hôtes. En cas d'absence de déclaration ou de retard de paiement, le maire ou le président de l'intercommunalité peut engager une procédure de taxation d'office, après mise en demeure.

Pour en savoir plus, voir le mode d'emploi sur le site : <https://cccps.taxesejour.fr>

Fermeture du musée du ver à soie

A notre grand regret, le passage touristique pour la visite de la Magnanerie n'était pas suffisant pour maintenir cette activité. L'emploi en lien avec l'accueil, la visite, la supervision des locaux et de l'élevage de vers à soie ne semble pas être viable dans l'état.

Willy Rott nous informe donc que la partie ouverture au public ferme définitivement. Il continue néanmoins l'élevage des vers à soie dans une nouvelle activité en partenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

De nouveaux services gratuits au Forum, ouverts à tous !

Le Forum, dans sa mission de Maison de services au public, peut désormais vous accompagner dans les démarches liées aux Certificats d'immatriculation des Véhicules (CIV) et Permis de conduire, celles-ci n'étant plus assurées comme auparavant par les sous-préfectures et préfectures .

Depuis le début de l'année 2017, l'Etat cherche en effet à moderniser les démarches liées aux titres réglementaires au travers de télé-procédures qui s'effectuent en ligne de bout en bout, jusqu'au paiement du titre. Pour cela, l'usager doit créer un compte sur le site de « l'Agence nationale des titres sécurisés » (ANTS). Exemples de demandes :

- Je vends ou je donne mon véhicule ;
- Je refais ma carte grise ou je demande un duplicata ;
- Je déclare un changement d'adresse ;
- J'effectue une pré-demande de passeport ou de Carte Nationale d'Identité ;
- Je réclame un permis de conduire...

Les salariés, Julie et Jérémie, sont à votre disposition pour vous accompagner et vous guider tout au long de ces nouvelles procédures.

Aide aux devoirs

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, **nous recherchons des personnes volontaires** pour rejoindre l'équipe de bénévoles.

L'aide aux devoirs se déroule le lundi soir de 16h30 à 17h30 de septembre à juin. Il s'agit d'accompagner à plusieurs encadrants, un petit groupe d'enfants (école primaire et collège) dans leurs devoirs ou sur des points spécifiques sur lesquels ils rencontrent des difficultés.

Le nombre d'enfants inscrits risque d'augmenter et nous n'avons pas suffisamment de bénévoles (1 encadrant pour 2 enfants).

C'est pourquoi, si vous êtes intéressés ou que vous connaissez du monde qui pourrait donner un peu de son temps, merci de nous le faire savoir.

> **Le Forum : 04 75 22 31 71 - contact@le-forum.info**

Les Jeunes à Saillans

Depuis sa réouverture en septembre dernier, l'accueil jeunes a vu naître de nouveaux projets, actions et des changements.

LES CHANTIERS JEUNES À SAILLANS : QUAND PLAISIR RIME AVEC ENTRAIDE .

Depuis cet été, la mairie de Saillans et la MJC Nini Chaize ont signé une convention de Chantiers Loisirs ou chantiers participatifs .

Ce partenariat permet à des jeunes entre 14 et 17 ans de bénéficier de sorties financées par des actions réalisées en partenariat avec les Services techniques. Après un baby sitting en bords de Drôme cet été, 4 jeunes ont épaulé les personnels communaux mercredi 25 et jeudi 26 octobre.



Le premier jour, après avoir nettoyé et aménagé l'extérieur de leur local, en fixant des bancs et en délimitant un espace fumeur, ils se sont attelés au ramassage des feuilles de platanes de l'Avenue Coupois.

Le deuxième jour, ils ont vidé l'espace inférieur de l'ancienne perception et l'appartement du Prieuré en vue de leur réfection.

C'est ainsi qu'ils ont pu financer un saut à l'élastique qui restera ancré dans leur mémoire, autant que ce moment de rencontre entre des jeunes de Saillans et les personnels communaux en participant ainsi à l'entretien et à l'embellissement du village.



Petit à petit, les jeunes de notre village trouvent leur place, participent et s'organisent. Nous sommes fiers !

DES CHANGEMENTS

Avec l'aide des Services Techniques, les jeunes ont aménagé l'extérieur du gîte lors des chantiers participatifs cités plus haut : ceci à destination également de tous les publics qui fréquentent ce lieu communal partagé. Un règlement d'utilisation et de respect du lieu sera affiché dès qu'un panneau d'information sera installé. Ce panneau pourra être utilisé par tous ceux qui fréquentent celle salle.

Deux soufflants ont été installés, permettant ainsi l'occupation du lieu et la tenue des activités en hiver.

DE NOUVELLES ACTIVITÉS

- **Un ciné-débat** aura lieu un vendredi par mois en soirée. Le premier a eu lieu le vendredi 15 décembre avec la projection de La haine de Mathieu Kassovitz, 1995.
- **Du Futsal** (Foot de salle) sera proposé tous les mercredis de 18h30 à 20h30 au gymnase de Piégros, avec une navette pour emmener les jeunes de Saillans.
- **le Pôle Musique** de la MJC ouvre ses portes tous les vendredis de 17h30 à 19h. Cet espace est un espace d'échange, d'accueil pour les jeunes musiciens qui veulent venir jouer de la musique, répéter, rencontrer d'autres jeunes, et s'investir sur des projets autour de la musique. La MJC met à disposition des instruments de musique, mais rien n'empêche les jeunes d'apporter les leurs. Le Pôle Musique accueille :
 - ◇ Les musiciens avancés qui ont envie de pratiquer leur instrument en compagnie d'autres jeunes ;
 - ◇ Les groupes de musique déjà formés qui voudraient répéter, ou mettre en place des projets musicaux ;
 - ◇ Les jeunes à la recherche de personnes pour créer un groupe ou encore les personnes n'ayant aucune expérience musicale mais qui souhaiteraient s'initier à la découverte de la musique.

NB : Un résumé de ce texte est déjà paru dans la lettre n° 17. Il nous semblait important de vous faire lire l'article intégral.

Plus de détails et d'autres infos sur www.mairiedesaillans26.fr

Plantes de jardin et plantes sauvages

La pratique du Zéro Phyto conduit à favoriser la coexistence pacifique, dans le village, de végétaux plantés par l'homme et de pousses dites spontanées, indigènes ou sauvages. C'est une nouvelle manière d'envisager notre rapport à la Nature, moins dominateur et plus respectueux des écosystèmes. En voici quelques illustrations saillanaises, suivies d'un coup d'œil à notre voisin Clionsclat.

Les trottoirs et les pieds de murs sont des lieux critiques où viennent se loger des plantes a priori non désirées.

Certaines sont effectivement indésirables : comme il est fastidieux de les arracher, elles seront coupées à la débroussailleuse ou/et au réciprocatteur. En particulier, l'enracinement des végétaux ligneux entraîne tôt ou tard des détériorations importantes des bitumes, mortiers et ciments et il s'avère indispensable de couper, arracher, dévitaliser biologiquement, ceux qui peuvent causer à terme ces désordres aux pieds des murs, dans les murs et la voirie.

Toutefois certains ligneux ont été désirés et plantés : par exemple, rue des Remparts, un Romarin et un Laurier-rose, dans un endroit protégé du froid.



Rue des Remparts : Romarin et Laurier-rose.

D'autres sont le symbole fleuri et parfois comestible de la résilience de la nature. *Vigne vierge*, *Ruine de Rome* et *Pariétaire de Judée* n'endommagent pas les murs, mais au contraire créent un paysage unique, que l'on regrettera amèrement s'il disparaît avec le réchauffement climatique.

La plus connue de toutes les plantes de cette catégorie est la vigne vierge, qui s'agrippe en ventouse sur les murs pour les protéger et les rafraîchir en été.

La *Ruine de Rome*, dont le nom vient de la Ville Éternelle où cette plante affecte les ruines antiques sans les endommager, s'appelle aussi *Cymbalaire des murs*, et on la connaissait autrefois comme la *Linnaire cymbalaire*. Elle apparaît, par exemple, sur le mur rue Barnave.



Association d'indigènes et de plantes de jardin rue Barnave.

Quant à la *Pariétaire de Judée*, la voici rue Barnave (au niveau du sol), accompagnée de Roses trémières et de Vigne Vierge :



Les pieds des arbres sont les espaces privilégiés de la végétation herbacée, qu'elle soit totalement naturelle, plantée ou semée.

Ainsi, un Bouillon blanc (*Verbascum thapsus*) a élu domicile dans la Grande Rue. Les mauvaises langues diront qu'il attire les chiens qui viennent lever la patte. Mais n'oublions pas que cette plante est médicinale et qu'à ce titre elle fait partie de notre histoire.



Le Bouillon blanc (sauvage) de la Grande Rue, avec l'Achillée crithmifolia (plantée).

Beaucoup de bordures de maisons voient s'épanouir, en concertation avec le personnel municipal, plantes grimpantes et végétaux les plus divers. Nous souhaitons diffuser cette pratique.



Rue de la République: Rose trémière, Iris, Lavande, Acanthe (en fond).



Place Centrale / Placette : le cornouiller sanguin a bénéficié de riverains bienveillants et il déploie ses feuilles en guise de remerciement, jusqu'à cacher la buse en béton qui lui sert de jardinière.



Place de la Daraize : Jasmin officinal, Chèvrefeuille du Japon.



L'espace peut être regardé dans son ensemble... Ainsi, le quai Jobin sans Roundup avec ses jardiniers riverains et Chabrier en arrière-plan.

Certains espaces seront restructurés pour faire place à des plantations qui seront confiées aux bons soins des habitants, suivant une pratique qui se répand (un GAP en perspective...). La municipalité doit s'engager pour gérer les espaces publics de manière différenciée.

L'exemple de Cliousclat.

Ce village authentique et historique a développé son caractère de communauté humaine soudée, mais ouverte aux touristes connaisseurs. Il applique le zéro phyto comme une évidence, il le dépasse et il va plus loin vers la convivialité.

Il a retrouvé ses potiers d'antan, et il en a fait le moteur de son développement, tout en entretenant des relations privilégiées avec Mirmande : une seule école pour les 2 villages. L'aménagement et l'urbanisme du village frappent par leur cohérence et par le soin apporté à la protection du paysage.



Le vingt et unième siècle ne peut pas ressembler au vingtième. La Terre a beaucoup souffert, elle mérite que l'on freine la progression de la pollution. La municipalité s'engage dans ce sens, le sens de l'avenir.

Les Aubades à l'honneur

Les élus ont reçu en mairie **le Taraf et les Bestioles**. En effet depuis plusieurs années ces deux groupes sont très présents pour offrir aux Saillansons une animation le dimanche matin de la vogue, "Les Aubades". La collecte au cours de la matinée permet de **récolter de l'argent destiné à l'association « Les petites canailles »** qui subventionne de nombreux projets mis en place par les enseignants des écoles écoles maternelle et élémentaire. La municipalité a particulièrement apprécié cette animation menée par des citoyens pas forcément membres d'une association, ce qui redonne espoir de voir des citoyens s'investir dans la fête votive de 2018.



Les Vestiges Gallo-Romains du mur du Prieuré

Souvenez-vous, fin 2014 avait lieu des travaux sur le mur qui soutient la place du Prieuré, face à la place de la République. Des vestiges gallo-romains, provenant d'une découverte archéologique il y a une cinquantaine d'années, **étaient scellés dans le mur et passaient presque inaperçus**. Ces pierres historiques étaient non seulement soumises aux intempéries mais trop souvent cachées par le feuillage des arbres ou par les véhicules garés juste devant. La commission patrimoine avait alors

organisé un sondage : les laisser en place, ou les desceller en vue d'une valorisation dans un espace patrimonial. Le résultat du sondage fut en faveur du descellement. Stockées depuis dans un local de la mairie, elles se trouvent à présent valori-

sées **dans la salle des archives de la mairie** (photo ci-dessus). Cet espace, bien que limité en taille, a l'avantage d'être sécurisé et chauffé. Pour y accéder il suffit d'en faire la demande à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture, ou de prendre part à une visite guidée du village.

Si le patrimoine saillanson vous intéresse, si l'histoire de ces pierres sculptées il y a près de 2000 ans vous interpelle, n'hésitez pas à vous rapprocher des élus référents de la commission Patrimoine : David GOURDANT, Annie MORIN et Josselyne BOUGARD. Nous vous invitons aussi à venir participer à la prochaine rencontre du **GAP** (groupe action-projet) **sur le Patrimoine** prévu le **Samedi 20 janvier**, dans la salle de réunion de la mairie, de 10h à 11h30 (ouverte à toutes et à tous).

10



À TOUS LES SAILLANSONS : ON A BESOIN DE VOUS

Venez relever ce défi et rejoindre les élus référents associations afin que perdure la fête communale traditionnelle de la vogue.

Nous savons que cette « fête votive » compte beaucoup pour les habitants.

Vous habitez Saillans ou vous y venez en vacances, vous êtes une grande famille, vous pouvez solliciter des amis, vous avez envie que cette manifestation perdure, **allez « chiche », on y va .**

Vous serez accompagnés par les élus, les services techniques, mais vous devrez être là présents pour :

- la commande de la buvette,
- son installation,
- le service jusqu'au bout de la nuit,
- le choix de l'orchestre.

Les élus référents seront là pour les démarches diverses.

Merci d'avance à toutes les personnes membres d'une association ou non, qui répondront à cet appel.

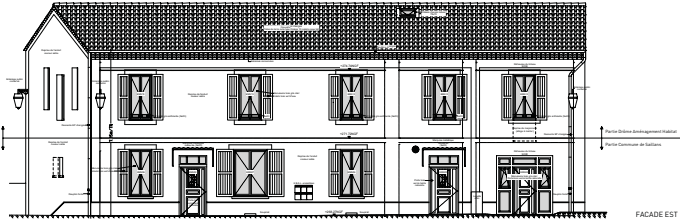
La municipalité a fait le choix de ne rien imposer, et sait le travail fait par les associations qui portent des événements qui font la renommée de notre village : grands événements sportifs, festivals divers, carnaval , St Jean, brocantes et nous les remercions sincèrement.

Et pourquoi pas le bénéfice de la vogue dédié à une aide qui peut changer chaque année !

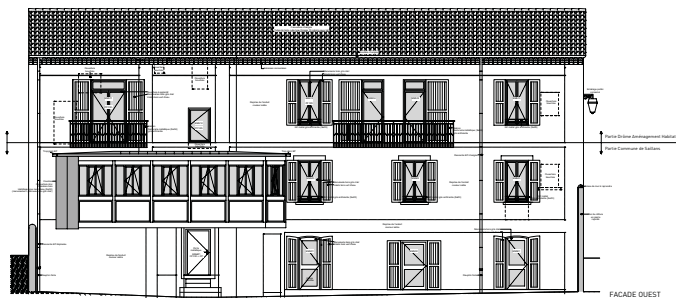
**AVANT C'ÉTAIT MIEUX !
MAIS MAINTENANT CE SERA ENCORE MIEUX !**

> Ecrivez à associations@mairiedesaillans26.fr
Permanence des élus en mairie le mardi de 9h à 12h

La maison médicale est soutenue par le Département, l'État et la Région.



Façade Est - face à la Mairie



Façade Ouest - face maisons en bois

Comme vous le savez, l'équipe municipale, soucieuse de conserver une offre de soins adaptée sur Saillans, a décidé de construire une maison médicale.

Elle est située au cœur du village, dans l'ancienne perception pour faciliter l'accès aux personnes ayant des difficultés de déplacement ; le projet avance à grands pas.

Pour le rez de chaussée du bâtiment, les plans ont été travaillés avec les médecins, les cabinets infirmiers et l'orthophoniste.

L'étage inférieur sera composé d'une seule salle avec point d'eau et WC.

L'étage supérieur accueillera 2 appartements à louer rénovés par Drôme Habitat Aménagement (DAH).

Enfin, les professionnels ont souhaité la création **d'un parking dédié** uniquement à la maison médicale et fermé la nuit.

Sur le plan financier, le projet d'un coût global de 624 000 € a reçu le soutien du Conseil Régional à hauteur de 108 000 €, de l'Etat pour près de 87 000 € et du département à hauteur de 30 %.

Il reste une demande de DETR (Dotation d'Équipe-

ment des Territoires Ruraux) qui sera étudiée par la préfecture courant février.

Les appels d'offre sont en ligne et les travaux devraient débuter entre mars et avril 2018

> **Dans la prochaine lettre d'info, vous pourrez découvrir la suite des plans.**

Voulons-nous accueillir des réfugiés à Saillans ?

Un collectif d'habitants du village vous invite à une réunion publique, **le mercredi 10 janvier 2017 à 19h dans la salle polyvalente**, autour de la question suivante : voulons-nous accueillir des réfugiés à Saillans ? En effet, un tel sujet de société doit être posé sur la place publique et permettre au plus grand nombre de donner son avis, de poser des questions, d'être informé, de décider et d'agir ensemble.

Dans un premier temps, les participants se rencontreront et échangeront autour d'un verre leurs expériences d'accueil : d'où je viens ? Comment ai-je été accueilli, à Saillans ou ailleurs, quand je suis arrivé ? Comment chacun aimerait être accueilli ? Qu'est ce qu'accueillir ?

Puis nous ferons un point d'information sur la situation actuelle aux niveaux international, national et plus précisément local : d'où viennent les personnes qui cherchent asile en France ? Pourquoi quittent-elles leur pays ? Quelles épreuves traversent-elles sur leur trajet et une fois arrivées ici ? Quelles initiatives sont prises pour les accueillir (par l'État,

certaines communes, certaines associations, des habitants) en France et sur notre territoire ? Pour une commune, il y a plusieurs manières d'accueillir et de s'engager.

Enfin, nous prendrons un temps en petits groupes pour exposer nos envies, ce qui nous motive ou pas à accueillir. Chacun pourra exprimer les moteurs et les freins à une démarche d'accueil et dire si et comment seul ou avec d'autres, il souhaiterait accueillir à Saillans.

Au terme de cette réunion et au vu du mouvement qui s'en dégagera, nous pourrons prévoir une prochaine rencontre, sous la forme d'un groupe de travail, pour réfléchir à des formes concrètes d'action.

> *Une association existe : « Voies Libres Drôme », qui, entre autres, lance à Vercheny un chantier participatif afin de rénover d'une maison qui deviendra un lieu d'accueil au printemps 2018 : lire l'article sur le site internet.*

Suivi-évaluation de la démarche participative de révision du PLU

Tout au long de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la démarche participative sera suivie et évaluée. Cette mission est confiée au groupe de suivi-évaluation.

De quoi s'agit-il ?

Suivre et évaluer la démarche participative permet de savoir où en est le projet, si on va bien dans la bonne direction, si les objectifs qu'on s'est fixés vont pouvoir être atteints, et aussi quels sont les impacts de la démarche participative sur l'élaboration du PLU. Cette mission ne vise pas à contrôler mais à ajuster et améliorer la démarche en cours de route. À titre d'exemples, voici quelques-unes des questions que se posera le groupe de suivi-évaluation : tous les efforts sont-ils fournis pour associer le plus d'habitants possible à la révision du PLU ? Les différents points de vue sont-ils écoutés et pris en compte dans les débats ? Les documents de PLU produits reflètent-ils les éléments du débat ?

Qui est-ce ?

Ce groupe comprend 3 membres de l'Observatoire de la Participation (Aude Cubilié, Alixe Poncelin, Bernard Simon) et 3 chercheuses (Prune Missoffe, Emeline Hassenforder et Sabine Girard*). Il est ponctuellement accompagné de membres du groupe technique (Mathias Bourissoux du bureau d'étude, Ivan Pascaud, agent de la Mairie) et de Jacques Archimbaud, Garant de la concertation. Les membres de ce groupe ne prendront pas part aux débats sur le contenu de la révision du PLU, mais formuleront des avis et conseils sur la démarche participative.

Comment ça se passe ?

Au moins un des membres du groupe sera présent à chaque événement participatif, y compris aux réunions du Groupe de Pilotage Citoyen à titre d'observateur.

En complément, le Groupe Suivi Evaluation vous demande de bien vouloir remplir un questionnaire (voir encadré ci contre).

Prune Missoffe réalisera également des entretiens avec des habitants pour approfondir les résultats des observations et du questionnaire. Extérieure à Saillans, elle conservera l'anonymat de ces entretiens. Merci de lui réserver un bon accueil le cas échéant.

Des comptes rendus réguliers de ces observations seront faits auprès des habitants de Saillans, du Groupe de Pilotage Citoyen, de l'équipe municipale, pour ajuster la démarche participative

si besoin. Il est également prévu de tirer de ces observations des enseignements qui pourront être utiles à d'autres acteurs intéressés par les questions de participation et d'urbanisme.

* Prune Missoffe est sociologue à la Maison des Sciences de l'Homme de Paris-Nord, Emeline Hassenforder travaille en sciences de l'environnement à l'Institut de Recherche et Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture (Irstea), Sabine Girard intervient dans ce groupe en tant que géographe à l'Irstea. Ces chercheuses d'institutions publiques, interviennent gratuitement sur la commune de Saillans, dans le cadre de leurs activités de recherche.



Participez à l'enquête sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saillans

Une enquête est organisée dans le cadre du suivi-évaluation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saillans. Elle vise à collecter les connaissances et les points de vue des habitants et des acteurs de la commune de Saillans, afin de préparer au mieux les prochaines étapes de la révision du PLU. Les données individuelles fournies resteront confidentielles. Les résultats globaux de cette enquête seront rendus publics. Une enquête similaire sera à nouveau menée à la fin de la révision du PLU pour évaluer ce qui aura changé et collecter les avis sur ce qui se sera passé.

Dans la mesure du possible, merci de remplir le questionnaire en ligne sur le site de la Mairie. Vous pouvez également remplir des exemplaires papier, disponible à l'accueil de la mairie.

> Questionnaire en ligne, menu Révision du PLU du site internet de la mairie

Date limite de réponse : 15 janvier 2018

Groupe de Pilotage Citoyen

Le Groupe de Pilotage Citoyen a démarré en octobre 2017, pour une durée de 2 ans et demi. Il est composé de **12 habitants tirés au sort et de 6 représentants de la mairie** (élus et agents).

Il interviendra tout au long de la révision du PLU avec un rôle essentiel : **piloter la révision du PLU et assurer le lien avec la population**. C'est une instance de codécision entre des habitants et l'équipe municipale. Il rendra un avis sur les documents du PLU en prenant en compte les apports de la concertation menée par ailleurs par le bureau d'étude avec l'ensemble des autres habitants. Une première réunion du Groupe de Pilotage Citoyen s'est tenue le 18 octobre afin de constituer le groupe, de fixer des règles communes de travail et de mieux comprendre ce qu'est le PLU. Une deuxième réunion s'est tenue le 28 novembre. Elle fut l'occasion de visites sur le terrain afin de mieux comprendre le contexte

du village et ses environs ainsi que les enjeux de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage.

La concertation avec les habitants prendra la forme d'une dizaine d'événements participatifs sur un an et demi.



Parmi ces événements, trois auront lieu dès janvier et février 2018 :

- **des ateliers** autour de cartes et de maquettes avec les classes de CP, CE1 et CE2 de l'école de Saillans
- **des réunions de quartiers** (voir article en quatrième de couverture)
- **un questionnaire individuel**.

Voici la liste complète des membres du Groupe de Pilotage Citoyen :

Vincent Beillard (élu)
Gaud Blayo (citoyenne)
Gérard Jacques (citoyen)
Marc Jeudy (citoyen)
Claude Jullian (citoyen)
Elise Gascoïn (citoyenne)
Michel Gautheron (élu)
Gilles Kloeckner (citoyen)
Céline Langlois (citoyenne)
Muriel Martin (technicienne urbanisme)
Annie Morin (élue)
Daniel Petit (citoyen)
Monique Philly (citoyenne)
Caroline Postaire (secrétaire générale)
Christine Seux (élue)
Gabriel Smadja (citoyen)
Nathalie Stevenin (citoyenne)
Pascaline Tardivon (citoyenne)

Suite aux nombreux refus sur les déclarations préalable et les permis en Zone A et N, nous avons voulu clarifier la situation. Les services de l'état et le service instructeur de la CCCPS nous ont envoyé une note de cadrage. Chaque habitant doit en prendre connaissance avant de déposer un dossier d'urbanisme. Chaque dépôt, même refusé, coûte à la commune 200 €. Ce budget a doublé entre 2014 et 2017, représentant aujourd'hui 16 000 €/an.

Communication du service instructeur concernant les autorisations d'urbanisme en zones A (agricole) et N (naturelle) à Saillans

La note de cadrage intégrale est téléchargeable sur le site internet (menu Révision du PLU) et disponible à l'accueil de la mairie.

Depuis la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme de Saillans (datant de 2008), la législation a évolué.

Elle impose des restrictions supplémentaires dans les zones Naturelles (zone N) et les zones Agricoles (zone A) pour la construction de bâtiments et d'annexes

(piscine, ...) ou leurs extensions. Cette législation nationale s'impose au niveau local et rend du coup non applicable une partie du règlement actuel des zones A et N du PLU de Saillans.

Une grande partie du territoire de Saillans se trouve en zone N (Naturelle) ou en zone A (Agricole). Plusieurs concitoyens ont vu leur demande d'urbanisme refusée à ce titre. D'autres citoyens, dont les projets se situent dans ces zones, se demandent ce qu'ils ont le droit ou non de faire.

C'est notamment pour rendre compatible notre PLU à la nouvelle législation que nous avons pris la décision de le réviser. Cette révision devrait se terminer au plus tôt fin 2019.

En attendant que le nouveau PLU soit validé, comment les demandes d'autorisations d'urbanisme dans ces zones A et N sont instruites ?

Cette question avait été soulevée lors de la réunion publique sur la révision du PLU du 18 octobre dernier, et l'équipe municipale avait promis de demander au service instructeur une réponse claire et argumentée.

Pour savoir si vous êtes concerné par ces dispositions (si votre projet se trouve en zone A ou N), consultez le plan de zonage du PLU actuel en mairie ou sur le site internet de la mairie. Si vous souhaitez d'avantage d'information, vous pouvez contacter directement le service instructeur situé à la CCCPS.

> **Contact : Annabelle Blachon**
T : 04 75 40 03 89
Courriel : urbanisme@cccps.fr



SEMAINE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

SAILLANS
du dimanche 25 mars
au samedi 31 mars 2018

Semaine de l'économie locale 2^o édition, c'est parti !

Sensibiliser le grand public sur les enjeux du maintien et du développement des activités de proximité, **Échanger** entre les différents acteurs économiques, entre les habitants et avec eux, **Promouvoir** et dynamiser le commerce, les initiatives et les offres locales.

Tels sont les enjeux de cet événement qui aura lieu du **dimanche 25 au Samedi 31 mars 2018**.

La semaine va se partager entre **une partie** permettant la rencontre et les échanges, une journée dédiée aux acteurs économiques et aux techniciens sur des sujets liés à leurs activités (locaux vacants, création d'activités ...) et **une journée grand public** orientée sur la découverte des lieux et des métiers sous une forme ludique, dont une partie réservée aux enfants, et tout au long de la semaine une série d'ateliers, parcours, portes ouvertes Olivier Razemond, journaliste au Monde et auteur d'un livre « *Comment la France a tué ses villes* » viendra échanger avec nous sur les enjeux de la consommation locale et la vitalité des villages et des territoires.

Cette seconde édition se donne aussi comme objectifs, d'une part d'élargir la communication au-delà de Saillans, pour toucher les communes voisines et plus largement celles de la vallée, et d'autre part de faire des ponts entre différents domaines d'activités, les acteurs économiques ... faisant la démonstration que tout est lié et que l'équilibre ou la fragilité des uns retentissent sur la santé des autres activités.

Comment s'organise la préparation de cet événement qui d'une manière ou d'une autre nous concerne tous ? Au sein du GAP composé d'une quinzaine de personnes, un petit groupe de 5 habitants s'est constitué pour assurer la coordination avec les référents identifiés par domaines d'activités. Ces référents vont entrer en contact avec les acteurs économiques pour les informer des projets et voir avec eux de quelle manière ils ont envie de participer à la semaine : animer des « Portes Ouvertes », un atelier « découverte de mon métier », une expo, accepter d'être pris en photo et/ou de mettre des photos d'autres acteurs économiques dans son local, participer au Jeu en acceptant d'être un des « lieux réponses » aux énigmes, participer au banquet dominical pour l'ouverture de la semaine ou à une soirée-repas conviviale ou toute autre idée, suggestion à proposer. De son

côté, l'association « Villages Vivants », qui apporte son appui à cet événement, prépare **les deux journées dédiées aux professionnels** d'une part et **au grand public** d'autre part.

Une nouvelle expo photos se prépare cette année, complémentaire à celle de l'année dernière, grâce à l'investissement de Virginie Lemesle qui viendra solliciter d'autres acteurs économiques de Saillans. En tout début d'année, une réunion du GAP permettra de faire une première synthèse des idées et des projets et d'avancer sur la programmation de la semaine. D'avance merci à tous les bénévoles et aux professionnels qui prendront part à la réussite de cette semaine.

Nouvelles activités éco

- **Guillaume STORCHI & Arnaud BELO**, Conseil et assistance en solutions informatiques, réparation et maintenance - Soutien scolaire
> 06 01 63 33 81 & 06 52 74 58 25
contact@pcdrome.info - www.pcdrome.info
- **Charlie Lecas Menuisier**, menuisier poseur-agencement
> 06 22 79 62 82 - charlie.lecas@yahoo.fr
- **FormatechSST**, Pascal Rigollot-Dereudre, formation dans le domaine de la santé et sécurité au travail
> 06 71 44 96 82 - formatechsst@outlook.fr
- **Noémie Rouge**, psychomotricienne
> 07 55 64 40 40
noemierouge.psychomotricienne@gmail.com
- **Nicole Gaffiat**, Naturopathe homéopathe phytothérapeute
> 06 95 26 26 35 - ngaffiat@yahoo.fr
- **Elodie Albert**, Naturopathe iridologue
> 06 76 15 39 32 - elodie.reflexo@gmail.com
- **Fanny Deblock**, Kinésiologie et constellations familiales > 06 63 79 47 12 - fanock@gmail.com

Découvrez la diversité des activités à Saillans !

Trouvez tous les contacts locaux dans le memento des acteurs économiques de Saillans, disponible en mairie et téléchargeable sur www.mairiedesaillans26.fr.



Marché dominical, une commission municipale élargie

Le marché du dimanche est une manifestation de vitalité pour Saillans.

Depuis septembre, un nouveau règlement pour 2018 a été discuté avec les professionnels du marché. L'objectif est de rendre plus transparente la gestion du marché et de la faciliter notamment en favorisant les abonnements annuels, permettant d'y avoir une place stable. Un tarif attractif, donnant droit à 40% de remise, récompense l'assiduité du marchand à sa présence régulière à la différence d'un marchand occasionnel. Par ailleurs, une nouvelle réorganisation de la place de la République devrait permettre une allée supplémentaire et laisser 10% de libre pour les marchands occasionnels appelés « passagers ». Ce règlement apporte un nouveau cadre, clair et précis, qui permet aux marchands d'exercer plus sereinement leur activité, le garde champêtre étant à même de le faire appliquer et d'apaiser parfois les tensions du passé. Du fait des abonnements,

il passera moins de temps à percevoir les redevances, et il pourra être plus vigilant sur l'accueil des visiteurs et le stationnement sauvage.

Le lundi 4 décembre, la nouvelle commission municipale du marché s'est réunie et a statué sur les emplacements 2018. Elle est constituée du représentant officiel du Syndicat des Commerçants des Marchés de France, Pascal Grimaud, du représentant du collège alimentaire, Ghislaine Fernandez (suppléant Eric Godfroy), du collège non alimentaire, Véronique Descamps (suppléant Jean-Noël Joubert), du collège producteurs, Marie-Pascale Abel Coindoz (suppléant Pascal Jean) ainsi que des 2 élus à l'Economie et la Production locale, Vincent Beillard et Fernand Karagiannis, et du garde municipal, Thierry Pellissier.

Cette commission statuera aussi sur tous les litiges et demandes exceptionnelles.

La nouvelle signalétique 2018 pour mieux orienter nos visiteurs prendra 4 formes :



Les visuels et couleurs de ces fac-similés ne sont pas définitifs.

1. les 2 totems d'entrée de village. Avec une découpe originale et une mise en page largement illustrée de photos, leur objectif est d'inciter à rentrer dans le village et de montrer la diversité de ce qu'il propose.

2. les 3 panneaux verticaux « cœur de village ». Hauts de 2m20 de hauteur, ils seront placés au Fossé, derrière l'Eglise et au Tunnel. Leur objectif : indiquer les emplacements de l'Office du Tourisme, des services et des activités intéressants les visiteurs.

3. les lames directionnelles. Placées en divers lieux du village, elles vont diriger vers la plupart des commerces, des hébergements et des services, mais aussi sur les parkings. La municipalité prend en charge la structure, les acteurs économiques leurs lames. Pour l'entrée de la Grande rue, il n'est pas possible de mettre trop de lames (cela irait à l'encontre de l'objectif). Une solution plus thématique a été trouvée qui, nous l'espérons, pourra satisfaire tout le monde, et les visiteurs en particulier

4. le jalonnement piétonnier. Celui-ci indiquera les départs de balades pédestres, équestres et VTT.

Ce dossier a nécessité plus de temps que prévu, notamment à cause d'un deuxième appel d'offres.

Il provoquera, nous en sommes conscients, un peu de frustration car il n'est pas possible de mettre une lame pour chaque activité. Ces 4 réalisations permettront d'atteindre les objectifs du GAP Signalétique : donner une image attractive de Saillans, de ses commerces et de toute la diversité des activités existantes.

Des réunions de quartier pour la révision du PLU

Saillans demain

COMMUNICATION DU BUREAU D'ÉTUDE.



La révision du PLU de Saillans est dans sa phase de diagnostic.

En janvier et février, les habitants de Saillans seront invités à se réunir entre eux, par quartier, pour échanger et faire remonter

au bureau d'étude leur propre diagnostic du village.

Des outils vous seront proposés pour organiser ces réunions de quartier de façon autonome, sans la présence d'élus ni du bureau d'étude, mais avec l'aide logistique de Ivan Pascaud, chargé de mission de la mairie.

A l'aide d'une carte et d'un questionnaire à compléter ensemble, vous pourrez ainsi faire part

des spécificités des quartiers, de ce que vous souhaitez préserver, mettre en valeur ou faire évoluer prioritairement.

Ensuite, début mars, Claire Bonneton et Adeline Mazars, du bureau d'étude, rencontreront pendant une heure un ou deux porte-paroles de chaque réunion de quartier pour récolter les synthèses de ces échanges et en discuter.

Nous lançons donc un appel à volontaires pour organiser chez eux ou dans un lieu public des réunions par quartier durant le mois de janvier ou février.

Si vous êtes intéressé, ou si vous souhaitez des informations complémentaires, merci de prendre contact dès que possible avec Ivan Pascaud :

- par e-mail : participation@mairiedesaillans26.fr
- par téléphone : 04.75.21.51.52

Un Garant de la Concertation pour la révision du PLU



Pour garantir la bonne tenue de la révision du PLU, un garant de la concertation, M. Jacques Archimbaud a été nommé par la **Commission Nationale du Débat Public, instance indépendante.**

Son rôle est de veiller à l'impartialité et la lisibilité de l'information

transmise aux habitants. Il est également en charge de vérifier que le processus participatif se déroule bien conformément aux objectifs décrits dans la Charte de la Participation pour la révision du PLU de Saillans. En particulier, il veillera à ce que des **moyens soient bien mis en place** pour permettre aux habitants de participer à la révision du PLU, et que leurs avis seront pris en compte dans les débats. M. Archimbaud assistera ainsi à la plupart des réunions publiques, des ateliers de la concertation ainsi que des réunions du Groupe de Pilotage Citoyen.

Si vous avez des réclamations à faire, n'hésitez pas à le solliciter directement lors de l'une de ces réunions, ou bien à lui écrire :

- à l'adresse mail : saillans@garant-cndp.fr
- par courrier postal : M. Jacques Archimbaud, Garant de la Concertation, 1 place Maurice Faure, 26340 Saillans.

Nous vous signalons également qu'un **registre permettant au public de consigner ses observations** pour et sur la révision du PLU de Saillans est disponible en Mairie. N'hésitez pas à venir y inscrire vos remarques ou suggestions. Elles seront communiquées au bureau d'étude et au Groupe de Pilotage Citoyen.

La charte de la participation de la révision du PLU de Saillans est disponible sur le site internet ou à l'accueil de la mairie.

Secrétariat et services Mairie de Saillans. 1 Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr • Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • **Garde champêtre** police.municipale@mairiedesaillans26.fr

Compétences et commissions de la mairie de Saillans Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1^{ère} adjointe mairieleadjoite@mairiedesaillans26.fr • **Aménagement, travaux, sécurité** André ODDON, Michel GAUTHERON, Patrick THEVENET, travaux@mairiedesaillans26.fr • **Vivre longtemps au village, santé, social** Annie MORIN, Agnès HATTON, social@mairiedesaillans26.fr • **Enfance, jeunesse, éducation** Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, jeunesse@mairiedesaillans26.fr • **Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine** David GOURDANT, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • **Economie & production locale** Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, economie@mairiedesaillans26.fr • **Environnement & énergie** Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Patrick THEVENET, finances@mairiedesaillans26.fr • **Référénts Transparence-Information** Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • **Référénts Gouvernance et sollicitations médias** Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr • **Conseiller municipal** François PEGON, Freddy MARTIN • **Élus à l'intercommunalité** Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • **Conseillers départementaux** Martine CHARMET et Bernard BUIS • **Chargé de mission Démocratie participative** Ivan PASCAUD participation@mairiedesaillans26.fr

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1^{ère} adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Photo de couverture : Michel Morin • Correcteurs : Pascal Denavit, Christian Larcher, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot, Florence Alicot • Téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr • HIVER 2017